
 <p>République Tunisienne Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université de Monastir كلية الطب بالمنستير FACULTÉ DE Médecine DE MONASTIR</p>		GSA-CA-01-00
		26/06/2023
CONDITIONS D'ADMISSION PREMIER CYCLE DES ETUDES MÉDICALES (PCEM)		Page 1 sur 1

Conditions d'admission

Le premier cycle des études médicales (PCEM) dure deux (2) années. Il se présente sous forme d'un « enseignement-apprentissage » dans les facultés de médecine et dans les structures de stage agréées par les conseils scientifiques desdites facultés.

Il a pour finalité de préparer l'étudiant à l'acquisition notamment d'un savoir préclinique, d'habiletés et d'attitudes lui permettant de suivre le cursus du deuxième cycle des études médicales (DCEM).

Objectifs éducationnels

Le premier cycle des études médicales (PCEM) comprend un enseignement relatif à :

- l'approche globale de la santé,
- l'état de santé de l'individu sain,
- la nature, l'origine, le développement, l'expression et l'issue d'un problème de santé,
- la méthodologie pour résoudre les problèmes de santé,
- les fondements philosophiques, éthiques, psychologiques et sociologiques de la santé,
- les bases de la communication,
- l'étude des signes des maladies (sémiologie).

Stages

Les stages du premier cycle des études médicales comprennent des stages en médecine communautaire, d'initiation aux soins infirmiers, de sémiologie et de secourisme.

Critères de réussite:

Sont admis à s'inscrire en première année du premier cycle des études médicales (PCEM 1), les étudiants titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence obtenu la même année de l'orientation. Peuvent être également admis à s'inscrire les étudiants qui ont réussi au concours de réorientation ainsi que les étudiants titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence obtenu au cours de l'année antérieure à l'année de l'orientation, et dont le score leur permettait d'être orientés en médecine et ce dans la limite de cinq pour cent (5%) des places ouvertes en hors quota.

Les étudiants du premier cycle des études médicales (PCEM) ne peuvent procéder à plus de quatre (4) inscriptions.

Les facultés de médecine décernent, à la fin du premier cycle des études médicales, aux étudiants ayant réussi aux examens et validé l'ensemble de leurs stages du dit cycle et qui n'ont pas de crédit, un certificat de fin des études fondamentales en médecine.